433

ostendens, se regem professus est quærere. Statim ad Eumenem deductus est, quod nemo dubitabat aliquid de pace esse scriptum. Tabellarius, ducis nave declarata suis, codem unde ierat, se recepit. At Eumenes, soluta epistola, nihil in ea reperit nisi quod ad irridendum eum pertineret. Cuius etsi causam mirabatur, neque reperiebat, tamen prœlium statim committere non dubitavit. Horum in concursu, Bithyni, Annibalis præcepto, universi navem Eumenis adoriuntur. Quorum vim quum rex sustinere non posset, fuga salutem petiit; quam consecutus non esset, nisi intra sua præsidia se recepisset, quæ in proximo littore erant collocata. Reliquæ Pergamenæ paves quum adversarios premerent acrius, repente in eas vasa fictilia, de quibus supra mentionem fecimus, conjici coepta sunt. Quæ jacta initio risum pu-

ennemis, il déclara, en montrant une lettre, qu'il cherchait le roi. Sur-le-champ il fut conduit à Eumène, parce que personne ne doutait qu'on n'écrivit quelque chose de relatif à la paix. Le messager, après avoir ainsi découvert aux siens le vaisseau du chef, se retira vers le côté d'où il était venu. La lettre ouverte, Eumène n'y trouva rien, sinon des choses propres à le tourner en ridicule. Quoiqu'il fût étonné de cette conduite, et qu'il n'en imaginât pas la cause, il n'hésita cependant point à engager tout de suite le combat. Au premier choc des flottes, les Bithyniens, suivant l'ordre d'Annibal, assaillent tous à la fois le vaisseau d'Eumène. Ce roi, ne pouvant soutenir leur impétueuse attaque, chercha son salut dans la fuite; et il ne l'ent pas trouvé, s'il ne se fût retiré dans ses retranchements, qui étaient établis sur le rivage prochain. Comme les autres vaisseaux pergaméniens pressaient trop vivement leurs adversaires, ceux-ci se mirent tout à coup à lancer les vases de terre dont nous avons fait mention ci-dessus. Ces vases ainsi jetés excitèrent d'abord le

ostendens epistolam, professus est se quærere regem. Statim deductus est ad Eumenem. anod nemo dubitabat aliquid scriptum esse de pace. Tabellarius. nave ducis declarata suis. se recepit eodem unde ierat. At Eumenes, enistola soluta. reperit nihil in ea, nisi quod pertineret ad irridendum eum. Cuius etsi mirabatur causam. neque reperiebat. tamen non dubitavit committere prælium statim. In concursu horum, Bithyni, præcepto Annibalis. adoriuntur universi navem Eumenis. Quorum quum rex non posset sustinere vim, petiit salutem fuga: quam non consecutus esset. nisi se recepisset intra sua præsidia, quæ collocata erant in littore proximo. Quum reliquæ naves Pergamenæ premerent adversarios acrius. repente vasa fictilia, de quibus supra fecimus mentionem. cœpta sunt conjici in eas. Quæ jacta initio

montrant une lettre. déclara lui-même chercher le roi. Aussität il fut conduit vers Eumène. parce que personne ne doutait quelque chose avoir été écrit au-sujet-de la paix. Le messager. le vaisseau du chef (roi) ayant été indiqué aux siens, se retira (revint) au-même-endroit d'où il était parti. Cependant Eumène. la lettre avant été dénouée. ne trouva rien dans elle. sinon quelque chose qui tendait à le railler. De laquelle chose bien qu'il cherchât-avec-surprise la cause. et ne la trouvât pas. cependant il n'hésita pas à engager le combat aussitôt. Dans le choc de ceux-ci, les Bithyniens. selon la recommandation d'Annibal, attaquent tous-ensemble le vaisseau d'Eumène. Desquels comme le roi ne pouvait pas sontenir l'attaque, il chercha son salut dans la fuite : lequel salut il n'aurait pas atteint. s'il ne s'était retiré parmi ses réserves, qui avaient été disposées sur le rivage le plus proche. Comme le reste-des vaisseaux de-Pergame pressaient leurs ennemis trop vivement. tout-à-coup les vases de-terre desquels ci-dessus nous avons fait-mention. commencèrent à être jetés sur eux. Lesquels vases lancés

au commencement

CORNÉLIUS NÉPOS.

433

gnantibus concitarunt, nec, quare id fieret, poterat intelligi. Postquam autem naves completas conspexerunt serpentibus, nova re perterriti, quum, quid potissimum vitarent, non viderent, puppes averterunt, seque ad sua castra nautica retulerunt. Sic Annibal consilio arma Pergamenorum superavit; neque tum solum, sed sæpe alias pedestribus copiis pari prudentia pepulit adversarios.

XII. Quæ dum in Asia geruntur, accidit casu ut legati Prusiæ Romæ apud L. Quintium Flaminium consularem cænarent; atque ibi de Annibale mentione facta, ex his unus diceret eum in Prusiæ regno esse. Id postero die Flaminius senatui detulit. Patres conscripti, qui Annibale vivo nunquam se sine insidiis futuros existimabant, legatos in Bithyniam miserunt, in his Flaminium, qui a rege peterent ne inimicissimum suum secum haberet, sibique dederet. His Pru-

rire des combattants, et l'on ne pouvait comprendre pourquoi cela se faisait. Mais lorsque les Pergaméniens virent tous leurs vaisseaux remplis de serpents. épouvantés de cette nouveauté, ne voyant point quel péril ils devaient préférablement éviter, ils virèrent de bord, et regagnèrent leur camp naval. Annibal surmonta ainsi, par l'adresse, les forces des Pergaméniens; et non-seulement cette fois, mais souvent, dans d'autres occasions, il mit en fuite les ennemis, par une égale prudence, avec des troupes de terre.

XII. Pendant que ces choses se passaient en Asie, il arriva par hasard que les ambassadeurs de Prusias soupaient chez Lucius Quintus Flaminius, personnage consulaire; on yparla d'Aunibal, et un d'entre eux dit qu'il était dans le royaume de Prusias. Le lendemain, Flaminius rapporta ce fait au sénat. Les pères conscrits, qui, Annibal vivant, ne croyaient point devoir jamais être exempts de péril, envoyèrent en Bithynie des ambassadeurs, parmi lesquels était Flaminius, pour demander au roi de ne point garder auprès de lui leur ennemi déclaré, mais de le leur livrer. Prusias n'osa pas

concitarunt risnm pugnantibus, nec poterat intelligi quare id fieret. Postquam autem conspexerunt naves completas serpentibus. perterriti re nova. guum non viderent quid vitarent potissimum. averterunt puppes, seque retulerunt ad castra nantica. Sic Annibal superavit consilio arma Pergamenorum: neque solum tum. sed sæpe alias copiis pedestribus pepulit adversarios prudentia pari.

XII. Dum quæ geruntur in Asia. accidit casu ut legati Prusiæ conarent Romæ apud L. Quintium Flamiconsularem: atque ibi mentione facta de Annibale. unus ex his diceret eum esse in regno Prusiæ. Die postero Flaminius detulit id senatui. Patres conscripti, qui existimabant. Annibale vivo, se futuros nunquam sine insidiis, miserunt in Bithyniam legatos. in his Flaminium. qui peterent a rege ne haberet secum inimicissimum suum,

excitèrent le rire aux (des) combattants. et il ne pouvait pas être compris pourquoi cela se faisait. Mais après que ils eurent vu les vaisseaux remplis de serpents. effravés par cet événement nouveau. comme ils ne vovaient pas ce qu'ils devaient éviter de-préférence, ils détournèrent leurs poupes (virèrent de et se ramenèrent (revinrent) à leur camp naval. Ainsi Annibal vainquit par la ruse les armes des Pergaméniens: et non-seulement alors, mais souvent d'autres-fois avec des forces de-terre il battit les ennemis avec une habileté pareille.

XII. Tandis que ces choses se font en Asie, il arriva par hasard que les députes de Prusias dinaient à Rome chez L. Quintius Flaminius personnage consulaire; et que là mention ayant été faite d'Annibal. un d'entre ceux-ci dit lui (Annibal) être dans le royaume de Prusias. Le jour suivant Flaminius rapporta cela au sénat. Les pères conscrits, qui jugeaient, Annibal étant vivant. eux-mêmes ne devoir être jamais sans (à l'abri de) piéges, envoyèrent en Bithynie des ambassadeurs. et parmi ceux-ci Flaminius. lesquels devaient demander au roi qu'il ne gardât pas avec lui-même le plus grand-ennemi d'-eux.

sias negare ausus non est: illud recusavit, ne id a se fieri postularent quod adversus jus hospitii esset: ipsi, si possent, comprehenderent; locum, ubi esset, facile inventuros. Annibal enim uno loco se tenebat, in castello quod ei ab rege datum erat muneri; idque sic ædificarat ut in omnibus partibus ædificii exitum sibi haberet, semper verens ne usu eveniret quod accidit. Huc quum legati Romanorum venissent, ac multitudine domum ejus circumdedissent, puer, ab janua prospiciens, Annibali dixit plures præter consuetudinem armatos apparere. Qui imperavit ei ut omnes fores ædificii circumiret, ac propere sibi renuntiaret num eodem modo undique obsideretur. Puer quum celeriter, quid esset, renuntiasset, omnesque exitus occupatos ostendisset, sensit id non fortuito

le leur refuser. Mais il les pria de ne point exiger qu'il sit une action qui était contre le droit de l'hospitalité; ajoutant qu'ils l'arrêtassent eux-mêmes, s'ils le pouvaient; qu'ils trouveraient facilement l'endroit où il était. Annibal ne se tenait, en effet, que dans un château dont le roi lui avait fait présent; et il l'avait disposé de manière à se ménager des issues de tous les côtés, craignant toujours de voir arriver d'un moment à l'autre ce qui lui arriva. Les ambassadeurs romains s'étant rendus au château et l'ayant fait cerner par une multitude de soldats, un jeune domestique, qui regardait de la porte, dit à Annibal que, contre la coutume, il paraissait un grand nombre d'hommes armés. Annibal lui ordonna de faire le tour de toutes les portes de l'édifice, et de lui rapporter promptement s'il était de même investi de tous côtés. Le domestique lui ayant bientôt annoncé ce qui était, et déclaré que toutes les issues étaient occu-

dederetque sibi. Prusias non ausus est negare his : recusavit illud. ne postularent id quod esset adversus jus hospitii fieri ab se : insi comprehenderent. si possent: inventuros facile locum ubi esset. Annihal enim se tenebat uno loco. in castello quod datum erat ei muneri ædificaratque id sic ut haberet exitum sibi in omnibus partibus ædificii. verens semper ne quod accidit eveniret usu. Quum legati Romanorum venissent huc. ac circumdedissent multitudine domum ejus. prospiciens ab janua, dixit Annibali plures armatos apparere præter consuetudinem. Qui imperavit ei ut circumiret omnes fores ædificii, ac renuntiaret propere sibi num obsideretur undique eodem modo. Quum puer renuntiasset celeriter quid esset, ostendissetque omnes exitus occupatos sensit

et qu'il le livrât à eux-mêmes. Prusias n'osa pas dire-non à ceux-ci : il s'excusa de cela. priant qu'ils ne demandassent pas cette (une) chose qui était contre le droit de l'hospitalité être faite par lui-même : qu'eux-mêmes l'arrêtassent. s'ils pouvaient: euw devoir trouver facilement le lieu où il était. Annibal en effet se tenait dans un-seul lieu. dans un château qui avait été donné à lui à (en) présent par le roi: et il avait construit ce chateau de-tellequ'il eût une issue pour lui-même dans toutes les parties du bâtiment. craignant toujours que la chose qui arriva ne vînt à expérience (ne se présentat). Comme les députés des Romains étaient venus là. et avaient entouré d'un grand nombre de soldats la demeure de lui, un jeune-serviteur, regardant-au-loin depuis la porte, dit à Annibal plusieurs hommes armés être-en-vue contre l'habitude. Celui-ci commanda à lui qu'il fît-le tour de toutes les portes du bâtiment, et annonçât promptement à lui s'il était cerné de-tous-côtés de la même manière. Comme le jeune-serviteur lui avait annoncé rapidement ce qui était, et lui avait montré (dit) toutes les issues occupées. il comprit

factum, sed se peti, neque sibi diutius vitam esse retinendam. Quam ne alieno arbitrio dimitteret, memor pristinarum virtutum, venenum, quod semper secum habere consueverat, sumpsit.

XIII. Sic vir fortissimus multis, variisque perfunctus laboribus, anno acquievit septuagesimo <sup>1</sup>. Quibus consulibus interierit, non convenit: namque Atticus, M. Claudio Marcello, Q. Fabio Labeone consulibus mortuum, in annali suo scriptum reliquit; at Polybius, L. Æmilio Paulo et Cn. Bæbio Tamphilo; Sulpicius autem, P. Cornelio Cethego et M. Bæbio Tamphilo. Atque hic tantus vir, tantisque bellis districtus, nonnihil temporis tribuit litteris: namque aliquot ejus libri sunt, Græco sermone confecti; in his, ad Rhodios de Cn. Manlii Vulsonis in Asia rebus gestis. Hujus bella gesta multi

pées, il sentit que cela ne s'était point fait fortuitement, mais qu'on le cherchait, et qu'il ne devait pas conserver la vie plus longtemps. Pour ne pas la quitter au gré d'autrui, se rappelant ses anciennes vertus, il prit le poison qu'il avait coutume d'avoir toujours avec lui.

XIII. C'est ainsi que cet homme courageux, après tant de travaux divers, trouva le repos à l'âge de soixante et dix ans. On ne convient point sous quels consuls il mourut. Car Atticus, dans ses Annales, écrit que ce fut sous le consulat de Marcus Claudius Marcellus et de Quintus Fabius Labéon. Mais Polybe dit que ce fut sous celui de Lucius Émilius Paulus et de Cnéius Bébius Tamphilus. et Sulpicius, sous celui de Publius Cornélius Céthégus et de Marcus Bébius Tamphilus. Ce grand homme, au milieu de guerres si importantes, donna quelque temps aux lettres. On a de lui quelques livres écrits en langue grecque. Parmi eux est celui adressé aux Rhodiens, sur les expéditions de Cnéius Manlius Vulson en Asie.

Id non factum fortuito, sed se peti, neque vitam retinendam esse sibi diutius. Quam ne dimitteret arbitrio alieno, memor pristinarum virtutum, sumpsit venenum quod consueverat habere semper secum.

XIII. Sic vir fortissimus, perfunctus laboribus multis variisque, acquievit septuagesimo anno. Non convenit quibus consulibus interierit : namque Atticus reliquit scriptum in suo annali mortuum M. Clandio Marcello, Q. Fabio Labeone consulibus; at Polybius, L. Æmilio Paulo et Cn. Bæbio Tamphilo ; Sulpicius autem, P. Cornelio Cethego et M. Bæbio Tamphilo. Atque hic vir tantus, distractusque tantis bellis, tribuit litteris nonnihil temporis: namque sunt aliquot libri ejus, confecti sermone Græco; in his. ad Rhodios de rebus gestis Cn. Manlii Vulsonis in Asia. Multi

cela n'avoir pas été fait par hasard, mais lui-même être attaqué, et la vie ne devoir pas être gardée par lui plus longtemps.
Pour qu'il ne la perdît pas au gré d'-autrui, se souvenant de ses anciens traits-de-courage, il prit du poison qu'il avait-coutume

d'avoir toujours avec lui-même. XIII. Ainsi cet homme très-brave, s'étant acquitté de travaux nombreux et variés. se reposa (mourut) dans sa soixante-dixième année. Il n'v a-pas-d'accord sur ce point, savoir sous quels consuls il mourut : car Atticus a laissé écrit dans son livre-d'annales lui être mort M. Claudius Marcellus et Q. Fabius Labéon étant consuls; mais Polybe, L. Émilius Paulus et Cn. Bébius Tamphilus étant consuls, Sulpicius d'autre-part, P. Cornélius Céthégus et M. Bébius Tamphilus étant consuls. Et cet homme si-grand, et distrait de l'étude par de si-grandes guerres, accorda aux lettres un peu de temps : car il existe quelques livres de lui, faits (écrits) en langue grecque; parmi ceux-ci, un ouvrage adressé aux Rhodiens sur les actions accomplies (les campagnes) de Cn. Manlius Vulson en Asie. De nombreux historiens

memoriæ prodiderunt; sed ex his duo qui cum eo in castris fuerunt, simulçue vixerunt quandiu fortuna passa est, Silenus, et Sosilus Lacedæmonius; atque hoc Sosilo Annibal litterarum Græcarum usus est doctore. Sed nos tempus est hujus libri facere finem, et Romanorum explicare imperatores, quo facilius, collatis utrorumque factis, qui viri præferendi sint, possit judicari.

Plusieurs historiens ont transmis à la postérité les guerres qu'il a faites; principalement deux qui habitèrent les camps et vécurent avec lui, tant que la fortune le permit : Silène et Sosile de Lacédémone. Annibal eut même ce Sosile pour maître de lettres grecques. Mais il est temps, à présent, de finir le premier livre, relatif aux capitaines grecs, et d'exposer les vies des capitaines romains, afin que, des actions des uns et des autres comparées, on puisse plus facilement juger quels sont ceux qu'on doit préferer.

prodiderunt memoriæ bella gesta ejus ; sed ex his duo qui fuerunt cum eo in castris. vixeruntque simul quandiu fortuna passa est, Silenus et Sosilus Lacedæmonius; atone Annibal nsus est hoc Sosilo doctore litterarum Græcarum. Sed est tempus nos facere finem huins libri. et explicare imperatores Romanorum, quo, factis utrorumque collatis. possit judicari facilius qui viri præferendi sint.

ont transmis à la mémoire les guerres faites de (par) lui mais entre ces historiens deux qui furent avec lui dans les camps. et vécurent ensemble (avec lui) tant que la fortune le permit, et Sosile le Lacédémonien : et Annibal se servit de (eut) ce Sosile pour maître de littérature grecque. Mais il est temps nous faire la fin de (que nous terminions) ce livre, et développer les généraux des Romains, afin que, les actions des-uns-et-des-auavant été comparées. il puisse être jugé plus facilement quels hommes doivent être préférés.

### M. PORCIUS CATO

# (EX LIBRO POSTERIORE CORNELII NEPOTIS.)

I. Cato, ortus municipio 'Tusculo, adolescentulus, priusquam honoribus operam daret, versatus est in Sabinis, quod ibi heredium a patre reiictum habebat. Hortatu L. Valerii Flacci, quem in consulatu censuraque habuit collegam (ut M. Perpenna Censorius narrare solitus est), Romam demigravit, in foroque esse cœpit. Primum stipendium meruit annorum decem septemque, Q. Fabio Maximo, M. Claudio Marcello consulibus: tribunus militum in Sicilia fuit. Inde ut rediit, castra secutus est C. Claudii Neronis, magnique ejus opera existimata est in prœlio apud Senam², quo cecidit Asdrubal, frater Annibalis. Quæstor² obtigit P. Cornelio Scipioni Africano consuli; cum quo non pro sortis necessitudine vixit: namque ab eo perpetua dissensit vita. Ædilis⁴ plebis factus est cum C. Helvio. Prætor provinciam obtinuit Sardiniam;

#### M. PORCIUS CATON.

## (DU SECOND LIVRE DE CORNÉLIUS NEPOS.)

I. Caton, né au municipe de Tusculum, étant encore fort jeune, avant de briguer les honneurs, habita dans le pays des Sabins, parce qu'il y avait un petit fonds de terre qui lui avait été laissé par son père. Sur les exhortations de Lucius Valérius Flaccus, qu'il eut depuis pour collègue dans le consulat et dans la censure, comme Marcus Perpenna Censorius avait coutume de le raconter, il vint demeurer à Rome, et commença par suivre le barreau. Il fit ses premières armes à l'âge de dix-sept ans. Sous les consuls Quintus Fabius Maxime et Marcus Claudius Marcellus, il fut tribun des soldats en Sicile. Lorsqu'il en fut revenu, il suivit l'armée de Caïus Claudius Néron, et ses services furent d'un grand prix à la bataille donnée à Séna, où périt Asdrubal, frère d'Annibal. Il échut pour questeur au consul Publius Cornélius Scipion, surnommé l'Africain, avec lequel il ne vécut pas aussi bien que son emploi semblait le commander; car il fut en dissension avec lui toute sa vie. Il fut fait édile du peuple avec Caius Helvius. Étant préteur, il obtint le gou-

## M. PORCIUS CATO.

## (EX POSTERIORE LIBRO CORNELII NEPOTIS.)

#### I. Cato. ortus municipio Tusculo, adolescentulus. oriusquam daret operam honoribus. gersatus est in Sabinis. anod habebat ibi heredium relictum a patre. Hortatu L. Valerii Flacci, quem habuit collegam in consulatu censuraque 'ut M. Perpenna Censorius solitus est narrare). demigravit Romam, conitque esse in foro. Meruit primum stipendium decem sentemque annorum, Q. Fabio Maximo, M. Claudio Marcello consulibus : fuit tribunus militum in Sicilia. Ut rediit inde. secutus est castra C. Claudii Neronis, operaque ejus existimata est magni in prœlio apud Senam, quo cecidit Asdrubal, frater Annibalis. Obtigit quæstor P. Cornelio Scipioni Africano, consuli, cum quo non vixit pro necessitudine sortis: namque dissensit ab eo perpetua vita. Factus est ædilis plebis cum C. Helvio. Prætor obtinuit

### M. PORCIUS CATON.

#### (DU SECOND LIVRE DE CORNÉLIUS NÉPOS.)

#### I. Caton. originaire du municipe de Tusculum, etant tout-jeune-homme, avant qu'il donnât ses soins aux (à la brigue des) honneurs, véent chez les Sabins. parce qu'il avait là un néritage laissé par son père. Sur les exhortations de L. Valérius Flaccus, qu'il ent pour collègue dans le consulat et la censure (comme M. Perpenna Censorius a-coutume de le raconter), il vint-s'établir à Rome. et commença à être au (suivre le) barreau. Il gagna sa première solde à l'age de dix et sept (dix-sept) ans, Q. Fabius Maximus et M. Claudius Marcellus étant consuls : il fut tribun des soldats en Sicile. Lorsqu'il fut revenu de là, il suivit le camp (l'armée) de C. Claudius Néron. et l'aide de lui fut estimée d'un grand prix dans le combat auprès de Séna, dans lequel tomba Asdrubal, frère d'Annibal. Il échut comme questeur à P. Cornélius Scipion l'Africain, consul, avec lequel il ne vécut pas conformément au lien du sort (établi par le sort): car il fut-en-dissentiment avec lui dans toute sa vie. Il fut fait édile du peuple avec C. Helvius. Nommé préteur il obtint

ex qua quæstor superiore tempore ex Africa decedens Q. Ennium poetam deduxerat : quod non minoris existimamus quam quemlibet amplissimum Sardiniensem triumphum

II. Corsulatum gessit cum L. Valerio Flacco, sorte provinciam nactus Hispaniam citeriorem, exque ea triumphum deportavit. Ibi quum diutius 2 moraretur, P. Scipio Africanus consul iterum, cujus in priore consulatu quæstor fuerat, voluit eum de provincia depellere, et ipse ei succedere. Neque hoc per senatum efficere potuit (quum quidem Scipio in civitate principatum obtineret), quod tum non potentia, sed jure respublica administrabatur. Qua ex re iratus senatui, consulatu peracto, privatus in urbe mansit. At Cato, censor cum eodem Flacco factus, severe præfuit ei potestati : nam et in complures nobiles animadvertit, et multas res novas in

vernement de la Sardaigne, d'où il avait amené précédemment, lorsqu'il était questeur, en quittant l'Afrique, le poëte Quintus Ennius; ce que nous n'estimons pas moins que le plus magnifique triomphe sur les Sardes.

II. Caton géra le consulat avec Lucius Valérius Flaceus. Le sort lui donna le gouvernement de l'Espagne citérieure, d'où il revint avec le triomphe. Comme il y restait trop longtemps, P. Scipion l'Africain, consul pour la seconde fois, dont il avait été questeur dans son premier consulat, voulut l'expulser de ce gouvernement, et lui succéder lui-même. Mais le sénat n'y prêta point les mains, parce qu'alors la république était administrée par le droit, et non par la puissance. Scipion, irrité de cela, après être sorti de charge, resta dans la ville en simple particulier. Caton, fait censeur avec le même Flaccus, exerça sévèrement cette magistrature; car il panit un grand nombre de nobles, et il ajouta. en forme d'édit,

provinciam Sardiniam : ex qua tempore superiore, decedens ex Africa onæstor deduxerat poetam Q. Ennium: gued non existimamus minoris quam quemlibet triumphum amplissimum Sardiniensem.

H. Gessit consulatum cum L. Valerio Flacco. nactus sorte provinciam Hispaniam citeriorem. deportavitque triumphum ex ea. Quum moraretur ibi dintins. P. Scipio Africanus consul iterum, cujus fuerat quæstor in priore consulatu. voluit depellere eum de provincia, et ipse succedere ei. Neque per senatum potuit efficere hoc. quum quidem Scipio obtineret principatum in civitate. quod tum respublica administrabatur non potentia, sed jure. Ex qua re iratus senatui. consulatu peracto. mansit in urbe privatus. At Cato, factus censor cum eodem Flacco, præfuit ei potestati severe : nam et animadvertit in complures nobiles.

la province de Sardaigne; de laquelle dans un temps plus ancien, sortant d'Afrique comme questeur il avait amené le poëte Q. Ennius : ce que nous n'estimons pas de moindre prix que n'importe-quel triomphe très-magnifique remporté-sur-les-Sardes. II. Il exerca le consulat avec L. Valerius Flaceus. l'Espagne citérieure. et rapporta le triomphe d'elle.

avant obtenu par le sort pour province Comme il tardait là trop longtemps. P. Scipion l'Africain consul pour-la-seconde-fois, dont il avait été questeur pendant son premier consulat, voulut faire-sortir lui de sa province, et lui-même succéder à lui. Et par le moyen du sénat, il ne put pas exécuter cela. bien qu'à la vérité Scipion occupât le premier-rang dans la cité. parce qu'alors la république était gouvernée non par le crédit, mais par le droit. Par-suite duquel fait irrité contre le sénat. son consulat étant achevé. il resta dans la ville comme simple-particulier. Cependant Caton, fait censeur avec le même Flaceus. fut-à-la-tête-de cette charge avec-sévérité: car et il sévit contre plusieurs nobles, et addidit multas res novas et ajouta beaucoup de choses nouvelles eactum addidit, quare luxuria reprimeretur, quæ jam tum incipiebat pullulare. Circiter annos octoginta, usque ad extremam ætatem ab adolescentia, reipublicæ causa, suscipere inimicitias non destitit. A multis tentatus1, non modo nullum detrimentum existimationis fecit, sed, quoad vixit, virtutum laude crevit.

III. In omnibus rebus singulari fuit prudentia et industria: nam et agricola solers 2, et reipublicæ peritus, et juris consultus, et magnus imperator, et probabilis orator, et cupidissimus litterarum fuit. Quarum studium etsi senior arripuerat. tamen tantum in eis progressum fecit ut non facile reperire possis, neque de Græcis neque de Italicis rebus, quod ei fuerit incognitum. Ab adolescentia confecit orationes. Senex scribere historias3 instituit, quarum sunt libri septem. Primus continet res gestas regum populi Romani; secundus et tertius, unde

beaucoup de nouveaux règlements aux anciennes ordonnances, à l'effet de réprimer le luxe qui commençait dès lors à faire des progrès. Pendant environ quatre-vingts ans, depuis sa première jeunesse jusqu'au dernier temps de sa vie, il ne cessa point de s'attirer des inimitiés dans l'intérêt de la république. Attaqué par plusieurs mécontents, non-seulement il ne perdit rien de sa considération mais, tant qu'il vécut, la gloire de ses vertus augmenta.

III. Il fut, en tout, d'une intelligence et d'une activité singulières : car il était à la fois et habile agriculteur, et versé dans le gouvernement, et jurisconsulte, et grand général, et orateur estimable, et très-passionné pour les lettres. Quoiqu'il s'y fût appliqué étant déjà vieux, il y fit, cependant, de si grands progrès, qu'on ne pourrait pas trouver aisément quelque trait, ni d'histoire grecque ni d'histoire italienne, qui lui fût inconnu. Dans sa première jeunesse, il composa des harangues. Devenu vieux, il se mit à écrire des histoires, dont il existe sept livres. Le premier contient les actions des rois du peuple romain ; le second et le troisième marquent d'où

in edictum. onare luxuria. quæ jam tum incipiebat pullulare, ' reprimeretur. Octoginta annos circiter. ah adolescentia usque ad ætatem extremam. non destitit suscipere inimicitias causa reipublicæ. Tentatus a multis. non modo fecit nullum detrimentum existimationis. sed, quoad vixit. crevit laude virtutum.

III. In omnibus rebus fuit singulari prudentia et industria : nam fuit et agricola solers. et peritus reipublicæ. et consultus jaris, et magnus imperator, et orator probabilis, et cupidissimus litterarum. et très-épris des lettres. Quarum etsi arripuerat studium senior, tamen fecit in eis tantum progressum ut non possis facile neque de rebus Græcis. neque de Italicis, reperire quod fuerit incognitum ei Ab adolescentia confecit orationes. quarum sunt septem libri Primus continet res gestas regum populi Romani; secundus et tertius,

à l'édit des censeurs, pour oue le luxe. qui déià alors commençait à se multiplier (à croftre). fût réprimé. Pendant quatre-vingts ans à peu près, depuis l'adolescence jusqu'à l'âge le plus avancé. il ne cessa pas de contracter des inimitiés dans l'intérêt de la république. Attaqué en justice par beaucoup, non-seulement il ne fit aucune perte (ne perdit rien de l'estime publique, mais, tant qu'il vécut. il grandit par la gloire de ses vertus. III. En toutes choses il fut d'une rare intelligence et d'une rare activité : car il fut et cultivateur industrieux. [publique. et expérimenté dans l'administrationet versé dans le droit, et grand général. et orateur estimable, Desquelles bien qu'il eût saisi (contracté) le goût étant déjà vieux, cependant il fit en elles de si-grands progrès que tu ne pourrais pas facilement ni sur les choses de-la-Grèce. ni sur celles de-l'Italie, trouver quelque chose qui ait été non-connu de lui. Des son adolescence il composa des harangues. Vieillard instituit scribere historias, il entreprit d'écrire une histoire. dont il y a sept livres. Le premier

contient les actions accomplies

le second et le troisième exposent

des rois du peuple romain ;

quæque civitas orta sit Italica: ob quam rem omnes Origines' videtur appellasse. In quarto autem bellum Punicum primum; in quinto, secundum (atque heec omnia capitulatim sunt dicta); reliquaque bel!a pari modo persecutus est usque ad præturam Ser. Galbæ, qui diripuit Lusitanos. Atque horum bellorum duces non nominavit, sed sine nominibus res notavit. In lisdem exposuit quæ in Italia Hispaniisque viderentur admiranda: in quibus multa industria et diligentia comparet, multa doctrina. Hujus de vita et moribus in eo libro persecuti sumus quem separatim de eo fecimus<sup>2</sup>, rogatu T. Pomponii Attici. Quare studiosos Catonis ad illud volumen relegamus.

est née chaque ville d'Italie, et c'est sans doute pour cela qu'il appela tous ces livres Origines. Dans le quatrième, il renferme la première guerre punique; dans le cinquième, la seconde. Tous ces objets sont racontés sommairement. Il a traité de la même manière les autres guerres des Romains, jusqu'à la préture de Servius Galba, qui pilla les Lusitaniens. Il n'a point nommé les généraux qui eurent la conduite de ces guerres; il a cité les faits, sans mentionner leurs auteurs. Il a exposé dans ces mêmes livres tous les objets merveilleux qu'on voyait en Italie et dans les Espagnes. Dans cet ouvrage, on trouve beaucoup de soin, d'exactitude et d'érudition. Nous avons dit plus de choses de sa vie et de ses mœurs dans le livre que nous avons fait séparément sur lui, à la prière de Titus Pomponius Atticus. Nous y renvoyons donc les amateurs de Caton.

ande queque civitas Italica d'où chaque cité de-l'Italie est sortie : orta sit: oh quam rem videtur appellasse omnes les Origines. Origines. In quarto autem primum bellum Punicum; dans le cinquième. in quinto, secundum (et toutes ces choses (atone hæc omnia sunt dicta capitulatim); persecutusque est pari modo reliqua bella jusqu'à la préture usque ad præturam de Sergius Galba, Ser. Galbæ. qui diripuit Lusitanos. Et il n'a pas nommé Atque non nominavit duces horum bellorum, sed notavit res sans les noms. sine nominibus. In iisdem exposuit quæ viderentur admiranda in Italia Hispaniisque: in quibus comparet multa industria et diligentia, multa doctrina. Persecuti sumus plura de vita et moribus hujus dans ce (le) livre in eo libro quem fecimus de eo separatim, à la demande rogatu T. Pomponii Attici. Quare relegamus à ce volume ad illud volumen studiosos Catonis.

pour laquelle circonstance il paraît les avoir appelés tous Mais dans le quatrième la première guerre punique; la seconde querre Punique sont dites sommairement): et il a poursuivi de la même manière toutes-les-autres guerres qui ravagea les Lusitaniens (la Lusita les généraux de ces guerres. mais a consigné les faits Dans ces-mêmes livres il a exposé ce qui semblait digne-d'admiration dans l'Italie et les Espagnes : dans lesquels ouvrages se manifeste un grand talent et une grande exactitude. une grande érudition. Nous avons poursuivi (raconté) des faits plus nombreux sur la vie et les mœurs de celui-ci que nous avons fait sur lui isolément (spécialement), de T. Pomponius Athicus. C'est-pourquoi nous renvoyons ceux-qui-s'intéressent à Caton.

# CORNELII NEPOTIS

T. POMPONIUS ATTICUS.

T. Pomponius Atticus\*, ab origine ultima stirpis Romanæ2 generatus, perpetuo a majoribus acceptam equestrem obtinuit dignitatem. Patre usus est diligente, et, ut tum erant tempora, diti, in primisque studioso litterarum. Hic, prout ipse amabat litteras, omnibus doctrinis, quibus puerilis ætas impertiri debet, filium erudivit. Erat autem in puero, præter docilitatem ingenii, summa suavitas oris ac vocis, ut non solum celeriter acciperet quæ tradebantur, sed etiam excellenter pronuntiaret. Qua ex re in pueritia nobilis inter æquales ferebatur, clariusque exsplendescebat quam generosi condiscipuli animo æquo ferre possent. Itaque incitabat omnes studio suo: quo in numero fuerunt L. Torquatus, C. Marius

I. Titus Pomponius Atticus, issu d'une famille aussi ancienne que le peuple romain, conserva toujours le rang de chevalier, qu'il avait reçu de ses ancêtres. Il eut un père économe, riche, eu égard au temps d'alors, et surtout très-passionné pour les lettres. Selon qu'il les aimait lui-même, il fit instruire son fils dans toutes les connaissances qu'on doit donner au premier âge. L'enfant avait, outre l'aptitude et la docilité de l'esprit, une extrême douceur de figure et de voix; en sorte que non-sculement il saisissait avec célérité les choses qu'on lui enseignait, mais encore il les récitait supérieurement. Aussi, dans son enfance, était-il distingué parmi ceux de son âge, et brillait-il avec trop d'éclat pour ne pas piquer l'amour-propre de ses condisciples. C'est pourquoi il les excitait tons par son application et ses succès. De ce nombre furent Lucius

# CORNÉLIUS NÉPOS.

VIE DE T. POMPONIUS ATTICUS

I. T. Pomponius Atticus. generatus ab origine ultima stirpis Romanæ. obtinuit perpetuo dignitatem equestrem acceptam a majoribus. Usus est patre diligente, et diti. ut erant tum tempora. imprimisque studioso litterarum. Hic. prout ipse amabat litteras. erudivit filium omnibus doctrinis quibus ætas puerilis debet impertiri. Erat autem in puero, præter docilitatem ingenii. summa suavitas oris ac vocis. ut non solum acciperet celeriter quæ tradebantur. sed etiam pronuntiaret excellenter. Ex qua re ferebatur nobilis inter æquales, quam condiscipuli generosi Itaque incitabat omnes suo studio: in quo numero fuerunt L. Torquatus, C. Marius filius, M. Cicero;

I. T. Pomponius Atticus. descendu de l'origine la plus reculée de la race romaine. conserva toniours le rang de-chevalier reçu de ses ancêtres. Il se servit de (eut) un père attentif à la conduite de sa maison. selon qu'étaient alors les temps (pour son et surtout ayant-du-gout pour les lettres. Celui-ci, attendu que lui-même aimait les lettres. instruisit son fils dans toutes les sciences auxquelles l'âge de-l'enfance doit être consacré. Or il y avait dans l'enfant. outre la disposition-à-apprendre de l'esune extrême douceur d'organe et de voix. de telle sorte que non-seulement il saisissait promptement les choses qui lui étaient enseignées, mais encore les débitait ensuite d'une-manière-parfaite. Par-suite-de laquelle circonstance il était réputé remarquable parmi ceux de-son-âge. exsplendescebatque clarius et brillait avec-plus-d'éclat que ses compagnons-d'étude de-noble-naissance possent ferre animo æquo. ne pouvaient le supporter d'une âme égale. En-conséquence il les animait tous par son zèle: dans lequel nombre (parmi ses condisci-furent L. Torquatus, C. Marius le fils, M. Cicéron;